



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Affiliation des pédicures bovins

Question écrite n° 44849

### Texte de la question

M. Jean-Luc Bourgeaux appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'affiliation des pédicures bovins. Les pédicures bovins sont un maillon indispensable de la chaîne agricole bovine et s'intègrent directement dans le cycle de production animale. Leur intervention est indispensable car les boiteries des bovins constituent la 2e pathologie en élevage laitier et le partenariat avec un pédicure en préventif est essentiel pour le bien-être des animaux. Force est de constater qu'à ce jour, il n'existe pas de régime social qui reconnaisse une profession qui se trouve ainsi confrontée à de nombreuses difficultés d'affiliation lors de l'installation d'un professionnel pédicure. Pour cette raison, ces professionnels doivent faire face à de nombreuses difficultés pour trouver des financements auprès des banques, ou auprès des assureurs pour les compléments de protection des personnes ou du matériel, ce qui les conduit parfois à un abandon d'installation. Aussi, l'Association nationale des pédicures bovins (ANPB), qui a pour objectif la reconnaissance et la promotion du métier, revendique une affiliation de tous les pédicures bovins auprès de la MSA afin d'avoir un régime social commun à tous ces professionnels. Si cette possibilité était retenue l'ANPB pourrait proposer un accompagnement pour les tâches administratives à tous les pédicures bovins quel que soit leur département d'installation. Il lui demande de lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour épauler une profession qui souffre du manque de reconnaissance de son métier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Bourgeaux](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44849

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Agriculture et alimentation](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 mars 2022](#), page 1654

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)